

Un investissement préalable est nécessaire pour connaître le voisin et son mode de fonctionnement, avant de **travailler avec lui, chez lui ou encore pour lui**, trois des principales modalités de la relation entre acteurs économiques que peut induire la frontière.

Au-delà, les acteurs publics peuvent intervenir de deux manières différentes (potentiellement complémentaires) :

- D'une part ils peuvent unilatéralement décider d'accompagner leurs entreprises, ou leurs habitants de l'autre côté de la frontière, les encourager à accéder au marché voisin (débouché, marché du travail,...). Dans ce cas, c'est le marché qui est le moteur de l'intégration transfrontalière. L'action publique est plus «frontalière» que transfrontalière.
- D'autre part, ils peuvent constituer une gouvernance transfrontalière, considérant le territoire transfrontalier dans son ensemble, où notamment une action économique commune peut être encouragée au bénéfice des deux versants. Cela suppose une capacité à connaître le territoire (difficultés liées à l'absence de statistiques adaptées en transfrontalier), mais aussi à décider en commun de certaines actions à mener. L'intégration transfrontalière présente alors un caractère non seulement économique, mais aussi politique. Ce cas de figure n'est pas fréquent, mais on en trouve l'amorce dans des territoires tels que l'Euregio Meuse Rhin.

La coopération transfrontalière se heurte parfois à des conceptions différentes, entre une vision du développement économique laissé à la seule initiative du marché, et une vision où le développement se crée aussi grâce à l'intervention publique. En France, les acteurs publics, des collectivités territoriales à l'État, en passant par les chambres consulaires, sont fortement mobilisés autour de l'aménagement du territoire et du développement économique (formation professionnelle, accompagnement public pour la création d'entreprises, le développement à l'international, etc.). Dans les pays voisins, l'intervention publique peut être moins importante dans le champ du développement économique (Suisse, ...), où elle veille cependant à créer des conditions-cadres favorables (infrastructures, fiscalité). Souvent, une moindre intervention publique se constate aussi lorsque l'économie d'un territoire est florissante.

PLAN DU DOCUMENT

Ce document d'introduction au développement économique dans les territoires transfrontaliers présente dans un premier temps neuf portraits de territoires, fondés essentiellement sur les entretiens menés par la Mission Opérationnelle Transfrontalière au cours de ce projet et qui décrivent brièvement les relations économiques transfrontalières, les conditions-cadres, le marché du travail et les acteurs du développement économique.

Vient dans un second temps une analyse transversale des différentes dimensions du développement économique transfrontalier, qui tire des enseignements généraux issus de la comparaison des territoires étudiés ; elle évoque plus particulièrement l'action publique dans le contexte français, à un moment où celle-ci fait l'objet de réformes intenses affectant notamment les champs du développement économique et de l'emploi.

Afin d'illustrer plus en détail les réalités économiques transfrontalières, dix fiches projets sont annexées à cette introduction. Elles présentent des projets ou des démarches partenariales exemplaires ou innovantes, susceptibles d'inspirer d'autres territoires transfrontaliers.

